



Assurance Auto Situation Aberrante

Par **Trankillou**, le **22/07/2014** à **14:18**

Bonjour,rnrnExposition d'une situation que je trouve aberrante : il y a 2 mois à la date anniversaire, j'ai contacté mon assureur auto (avec qui je n'avais aucun problème jusqu'à ce jour) pour lui signifier que j'avais des difficultés financières que je ne pouvais pas lui payer la totalité du paiement, l'un de leurs conseillers m'a répondu qu'il allait l'inscrire sur mon dossier avec une date approximative d'un premier versement. Quelques semaines plus tard je reçois une courrier LR me signifiant une mise en demeure de payer. Je rappelle, on me répond de ne pas m'inquiéter qu'il s'agit d'une procédure automatique. J'ai effectué le premier versement qui correspond à la moitié de la somme dû. Aujourd'hui, je reçois un SMS qui m'informe que mon contrat est suspendu et que je ne bénéficie plus d'une assurance pour mon auto. Je les appelle encore une fois, pour leur demander plus d'information et réponse : bien que j'ai payé 6 mois d'assurance auto, je ne bénéficie plus de garanties, je ne peut récupérer en aucun cas la somme déjà verser pour me rendre chez un assureur plus ouvert. Conclusion : ils ont empoché 6 mois d'assurance auto sans avoir à assurer leurs services. Est-ce normal ? Je ne peut pas n'ont plus résilier mon contrat alors qu'ils refusent d'assurer mon véhicule pour la période déjà encaisser, comment faire car je n'ai pas le choix, j'ai besoin de mon véhicule pour me déplacer professionnellement ? Puis-je disposer d'un quelconque recours ? rnrnMerci.

Par **chaber**, le **22/07/2014** à **18:41**

bonjourrnrnl'assureur ne fait qu'appliquer le code des assurancesrnrnprime impayée--->LR vous donnant 30 joursrnrnPassé ce délai il y a suspension de garanties pendant 10j et résiliation du contrat passé ce délai. les rimes restant exigibles jusque la date anniversaire